

LES LIGNAGES DE BRUXELLES

BULLETIN TRIMESTRIEL
DE L'ASSOCIATION DES DESCENDANTS DES LIGNAGES DE BRUXELLES
a.s.b.l.

1967 - 6^e Année Prix au numéro : 25 frs — Abonnement annuel : 100 frs
Compte Chèque Postal 605.17 Association des Lignages N° 30

Siège social : Maison de Bellone — Bruxelles.
Secrétariat et Trésorerie : 23, Chemin d'Hoogvorst — Tervuren.
Secrétariat et rédaction du Bulletin : 65, Chaussée de Malines — Sterrebeek.
Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

En remontant jusqu'aux Croisades

Dans la très démocratique Amérique, on honore tout particulièrement les descendants des émigrants belges qui, en 1620, traversèrent l'Atlantique, sur le « May-flor », pour fonder la Nouvelle-Avesnes, actuellement New York.

De même, dans la vieille Europe, on se glorifie d'avoir des ancêtres remontant aux premiers croisés, qui aidèrent Godefroy de Bouillon à prendre Jerusalem en 1099.

Nous avons vu (bulletin n° 23-24, p. 93) que les Lignages existaient avant 1127. Cela veut dire que leur fondation est contemporaine de la première croisade. En d'autres termes, les membres de notre Association sont ceux qui ont établi sur preuves qu'ils descendaient de l'un des sept notables qui formèrent le vieux Bruxelles à l'époque de la première croisade.

On pourrait donc appeler notre Association : « Club des Fondateurs de Bruxelles ». Nous conseillons très vivement à tous ceux qui croient avoir des droits à entrer dans ce club de poser leur candidature aussi rapidement que possible.

BRAUN de ter MEEREN,
Vice-Président d'Honneur de l'A.D.L.B.

LE PROBLÈME DE L'ORIGINE DES LIGNAGES DE BRUXELLES

par BRAUN de ter MEEREN

(suite et fin : voir Bulletins n° 23-24 et suivants)

AVANT PROPOS

Dans les 26 premiers chapitres parus sous ce titre dans les bulletins des deux dernières années, nous avons donné l'avis de 26 historiens qualifiés et avons exposé, aussi bien les origines que les uns et les autres attribuent aux familles lignagères, que les conditions générales qui, jusqu'au XIII^e siècle, ont régi les relations entre les ducs de Brabant et leurs sujets, tant roturiers que praticiens.

Nous supposons que quelques-uns des membres de l'Association auront eu le courage de lire ces 26 chapitres et auront fini par se faire une représentation exacte du monde médiéval brabançon.

Evidemment, pareil recul de huit siècles n'a pas été facile pour des citadins qui, sortant de leur appartement, trouvent des chaussées bétonnées, des trottoirs, des allées bordées de magasins somptueux, éclairés par des lampes au néon, et sillonnées par des autos, des trams, des autobus et des taxis.

Mais la chose sera beaucoup plus aisée pour ceux d'entre nous qui ont connu les villages écartés du Brabant, tels qu'ils étaient au siècle passé.

Dans ces villages, il n'y avait que des chemins de terre. Parfois l'un d'entre eux était revêtu de mauvais pavés blancs, on l'appelait « La Chaussée » et le privilège d'y habiter était tel qu'on le trouve à l'origine de tous les patronymes tels que « Delrue », « Delarue », « Vanderstraten », « Steenweghe », etc.

Le long de ces chemins s'échelonnaient des exploitations agricoles qui entassaient leur fumier devant la façade, contre la rue, prêt à être chargé vers les champs.

Pas de distribution d'eau, ni d'égouts, ni gaz, ni électricité ; pas de docteur, ni de pharmacien ; pas de train, ni de tram, ni d'autobus ; pas de boucher, ni de poissonnier ; pas de magasin, sinon la « boutique » dite « De Winkel » où l'on trouvait ce qui était nécessaire à la vie courante, c'est-à-dire : du savon noir et des harengs, des chandelles et des pains de sucre, des sacs en jute et des couvertures en laine, des sarrauts bleus pour les hommes et des mouchoirs de tête pour les femmes, des sabots de toutes dimensions, noirs pour les femmes et jaunes pour les hommes.

On ne connaissait pas le charbon, mais on se chauffait au bois que l'on allait recueillir, ou voler, dans les forêts voisines.

Pour se tenir chaud en hiver, il y avait la salle commune, voisine de l'étable où les bêtes entretenaient une chaleur bienfaisante ; de plus, au commencement de la mauvaise saison, on masquait les fenêtres avec de l'argile, pour empêcher des rentrées d'air et on ne les ouvrait jamais, sous prétexte qu'il y avait bien assez d'air frais qui entrait par la porte et par les fissures du toit.

A la tête du village, il n'y avait plus de seigneur féodal, attendu que la révolution française avait soi-disant nivellé les différences de castes.

Mais, à la place du seigneur, il y avait le châtelain qui possédait tous les bois de la commune et une grande partie des terres arables.

Il était le bourgmestre inamovible de père en fils. Le secrétaire communal était un de ses fermiers. Les échevins et les conseillers communaux étaient régulièrement pris dans quelques familles privilégiées qui dépendaient directement du château, comme régisseurs, fermiers, gardes-chasse ou hommes de corvée.

Eh bien, tous ceux qui d'un coup d'œil général revoient cette situation, vieille de moins d'un siècle, doivent se dire qu'elle n'était guère différente de celle dans laquelle étaient plongées nos agglomérations du XII^e siècle, et il n'y a aucune difficulté à se replacer dans l'ambiance de l'époque médiévale.

En tout cas, ce qui domine tout ce spectacle, c'est le sentiment de la puissance et de l'autorité qu'un homme, un seul homme, possédait dans le village.

On doit fatalement être persuadé qu'il en était de même, il y a huit siècles, et qu'à cette époque, *rien, absolument rien, ne pouvait se faire dans nos villages ou nos campagnes, sans l'autorisation du seigneur, ou du châtelain qui le représentait.*

RETROVISION HISTORIQUE

Jusqu'à l'an mil, le « Pays de Bruxelles », c'est-à-dire celui qui sera compris plus tard dans la première enceinte, était un vaste désert garni de tourbières, de marécages et de bancs de sable incultes.

On y relevait en tout et pour tout : en haut du versant oriental, une misérable église dédiée à saint Michel qu'entouraient quelques masures ; leurs occupants n'étaient évidemment pas des hommes libres, francs et nobles, mais devaient être des serfs d'origine nenvienne ou gallo-romaine, qui appartenaient à l'église, comme du bétail ou du cheptel.

De haut en bas du coteau, se déroulait un mauvais chemin aboutissant à la Senne, à l'endroit où celle-ci cesse d'être navigable. En ce lieu, existait un ponton, avec une trappe mobile par laquelle les fermiers de Leeuw-St-Pierre venaient déverser, dans les péniches, le blé destiné à l'église de Cologne. À côté de ce ponton, se trouvait également un stadium, vraisemblablement un dépôt appartenant à l'abbaye de Nivelles.

Enfin, dans l'île St-Géry, on parlait également d'un « Ermitage » où se terrait l'un ou l'autre religieux.

Un peu avant l'an mil, le paysage change d'aspect. Charles de France vient y établir un vaste « Castrum » dans les îles de la Senne.

La construction de ce castrum amène nécessairement la suppression de tous les bois et taillis qui pouvaient encombrer la plaine.

Si la présence du castrum et de sa garnison apportait fatalement un grand va-et-vient et une activité turbulente dans tout le voisinage, il devait, par contre, pour des raisons stratégiques, y empêcher toute implantation de maisons ou autres constructions permanentes.

Et pourtant ?

Et pourtant, si nous nous reportons au plan de Bruxelles au XII^e siècle, tel qu'il a été établi par les historiens les plus compétents, et tel que nous l'avons reproduit en pages 61 et 68 du bulletin de 1966, nous voyons qu'autour du « Castrum » est venue s'implanter toute une série d'habitations formant une véritable bourgade, et grimant vers l'est jusqu'à d'autres bâtiments entourant St-Michel, le Blindenberg et le Coudenberg.

Mais ce qui est beaucoup plus étonnant, selon le plan de la page 61, c'est que, depuis la Senne jusqu'au Blindenberg, tout autour du « Castrum », ont surgi des « Steenen », c'est-à-dire des constructions fortifiées en pierres.

Et alors, se pose la question : *quand, comment et à l'intervention de qui a pu se faire, en quelques années, une transformation pareille*, qui est en contradiction formelle avec les nécessités militaires que postulait la défense du « castrum » de l'île St-Géry ?

À cette question, il n'y a qu'une réponse, qui à notre avis soit défendable.

Aussi bien qu'en Australie, au Brésil ou aux Etats-Unis, on a déplacé des capitales, artificiellement et de propos délibéré, de même, dans le Bruxelles du XI^e siècle, c'est de propos délibéré, par la volonté du Prince et par cette seule volonté, que notre ville a pris naissance et s'est développée au point que, en moins d'un demi-siècle, le stadium initial est devenu une véritable ville.

Au milieu du XI^e siècle, les Ducs se sont trouvés en face de l'alternative suivante : ou bien entretenir autour du « castrum » une plaine déserte, comparable à la plaine de manœuvres d'Etterbeek, ou bien laisser se fonder, aux environs de la Senne, un port

fluvial et une cité marchande appelée à un grand avenir, en vertu de sa position de transit entre le Rhin et la mer du Nord.

Il semble que ce soit le Duc Baldéric qui prit la décision, de propos délibéré, de construire la ville de Bruxelles et même, plus tard, de l'entourer de fortifications.

Toutefois, au point de vue militaire, il savait très bien que l'ancien « castrum » perdrait la plus grande partie de son utilité. C'est pourquoi il décida purement et simplement de le faire déménager et de le transporter au Coudenberg, dans une position qui était aussi bonne au point de vue de la défense militaire, mais présentait en plus un grand avantage, celui d'être tout à fait isolée de la population civile, de dominer celle-ci et de pouvoir en cas de troubles dévaler la montagne pour écraser la populace.

C'est d'ailleurs le même problème qui se posa à Louvain pour le Château des Comtes qui se trouvait sur la même voie marchande à proximité de l'église St-Pierre. Problème que les ducs résolurent en transportant leur château en haut du Mont César.

Une question se pose alors : d'où vint la population qui, en moins de cinquante ans, peupla tous les environs de la Grand-Place et de la voie marchande, grim pant vers l'Est ?

Pour répondre à cette question, il suffit de se rappeler les conditions dans lesquelles se formèrent toutes les colonies et leur point de départ, tel que New York, la Nouvelle-Orléans et puis San Francisco et nos villes congolaises.

Dans le cas qui nous occupe, la première population de Bruxelles semble s'être composée :

- d'anciens soldats français du « castrum » licenciés, estropiés ou ayant terminé leur service militaire,
- de voyageurs et de marchands venus de pays étrangers,
- de bateliers et de charpentiers de navires, venus par la Senne,
- d'artisans occupés par le « castrum » tels que ceux de l'atelier monétaire,
- de petits commerçants ou artisans servant pour les besoins accessoires de la garnison,
- d'hôteliers, avec tout leur cortège de valets d'écurie et de filles d'hôtel,
- de petits cultivateurs habitués, en hiver, à tisser la laine des moutons et qui préféraient s'installer dans la bourgade comme tisserands « full time »,
- de serfs affranchis, soit par leur seigneur, soit par les abbayes,
- d'autres serfs échappés des seigneuries plus ou moins lointaines ou des domaines abbaciaux, et qui trouvaient un refuge facile dans l'anonymat d'une population hétéroclite.

En un mot, on peut s'imaginer le grouillement d'une population laborieuse et active en pleine effervescence et sur laquelle la police du Duc n'exerçait qu'une surveillance complaisante, à la seule condition qu'elle ne troublât pas l'ordre public.

Et toute cette masse fluante et mobile s'installait n'importe où, choisissant les endroits les plus favorables à son négoce et à son artisanat, sans s'encombrer beaucoup des questions de propriétés foncières, puisque, à priori, le Duc, propriétaire initial du sol, avait le plus grand intérêt à la laisser faire.

L'ECHEVINAGE

Deux éléments montrent bien le point de développement qu'au commencement du XII^e siècle la « Capitale au Berceau », comme dit le vicomte TERLINDEN, avait déjà atteint : le premier est que l'échevinage y était déjà organisé ; nous avons donné dans le chapitre XV la liste des premiers échevins connus et qui remontent à 1135 ; d'après A. WAUTERS, l'échevinage remontait bien avant, ce qui est naturel, car on ne pouvait, à l'époque, concevoir un bourg sans échevins (voir Vicomte TERLIDEN, p. 67) ; le second est que, dès 1127, il existait déjà, à proximité du port, l'hospice St-Nicolas, fondé par les lignages (voir p. 93, Ch. 23 et 24, par Mr H.C. van PARYS).

Vu la concordance des deux dates ci-dessus, on pourrait se demander lesquels, des échevins ou des lignagers, ont précédé les autres.

Evidemment, il aurait pu se produire que, comme dans d'autres cités, la propriété du sol ou la richesse commerciale fût à la base des lignages : mais alors il n'y a aucune raison que ces familles privilégiées ne se comptassent pas par 5, 9 ou 11 et fussent strictement limitées à 7.

Au contraire, le nombre fatidique 7, hérité d'ailleurs de la tradition romaine, fut adopté d'une façon arbitraire par le Duc, chaque fois qu'il formait un échevinage.

D'ailleurs, si nous examinons de près la liste des échevins que nous avons reproduite au chapitre XV et qui embrasse 90 années, pendant lesquelles les échevins étaient nommés à vie par le Duc, nous voyons qu'au début les échevins portent de simples prénoms qui n'auront aucune résonance par la suite ; d'autre part, à mesure que l'on avance dans le XII^e siècle, on voit apparaître des familles de mieux en mieux marquées, qui se retrouveront plus tard dans les lignages.

Cette constatation montre que dans les sept familles qui, au début, furent arbitrairement choisies par le Duc, il se constitua une tradition attribuant chacun des postes de l'échevinage, toujours à la même famille.

Il est naturel que par les pouvoirs d'allure dictatoriale que possédaient les échevins, dans les occasions qui leur étaient données de s'enrichir au détriment de tous les autres citoyens et d'être

à l'abri de toutes poursuites, ce furent les sept familles échevinales qui devinrent forcément les sept familles lignagères.

Toutefois, cette constatation ne fait que reculer le problème car il s'agit dès lors de savoir où et comment se recrutaient les échevins.

En général, les auteurs ont recherché l'origine des lignages d'abord dans les propriétés foncières: M. le Vicomte TERLINDEN lui-même, ch. XII, dit que c'est une légende. Et ensuite dans la richesse provenant de l'industrie drapière caractérisée par la gilde. A notre avis, ce second argument n'est pas péremptoire car c'est plutôt la richesse qui est venue, après coup, favoriser les lignagers, que l'inverse. En effet, pendant le XI^e siècle, une véritable industrie drapière n'existait pas. De tout temps, les Nerviens et les paysans gallo-romains ont utilisé les heures creuses de l'hiver pour fabriquer des tissus avec la laine de leurs moutons; la laine, non dégraissée et imprégnée de suint animal, était imperméable et convenait spécialement à nos climats. C'est ce qui en faisait la réputation, même à l'étranger. On voit encore maintenant en Ecosse et en Irlande, les cultivateurs tisser eux-mêmes des étoffes qui ont une réputation mondiale.

Il est dès lors difficile de concevoir que des centres de fabrication aussi disséminés qu'étaient les tissages chez nous, au XI^e siècle, eussent pu produire une concentration industrielle et commerciale assez importante pour enrichir les grossistes et les marchands.

Il est absolument certain que, dans la suite, c'est l'industrie lainière qui a stabilisé la fortune des lignagers et leur a permis de conserver l'influence qu'ils avaient au début, mais ce n'est pas l'industrie lainière qui a été le point de départ de cette fortune.

Dès lors, il ne reste qu'une explication, qui surnage au-dessus de toutes les autres, et qui apparaît comme naturelle quand on se demande d'où venaient les échevins, plutôt que de se demander d'où venaient les lignagers.

Dans cette optique, la réponse semble facile : l'origine des échevins se trouve dans le libre choix du Duc qui a pris les sept premiers échevins parmi les hommes qui lui étaient dévoués. En les nommant à vie, il leur a permis de constituer sept familles échevinales, dont fatalement sont sorties sept familles lignagères.

Et, si l'on veut se reporter au commencement du présent article, on verra que le processus qui, il y a huit siècles, a présidé à la formation des sept familles échevinales et lignagères, est le même que celui qui, il y a un siècle, présidait, dans nos communes rurales, à la formation des familles notables auxquelles étaient réservées, par définition, les fonctions communales, ainsi que l'influence et la richesse qui en découlaient.

RESUME

De toutes les considérations précédentes, il résulte, à notre avis, que la constitution hiérarchique bruxelloise, pendant les XI^e et XII^e siècles, a été marquée par les paliers suivants :

- 1) le Prince — maître absolu — représenté par le châtelain ;
- 2) de propos délibéré, le déménagement du châtelain ;
- 3) la formation artificielle d'une bourgade composée d'éléments les plus hétéroclites ;
- 4) pour administrer celle-ci, la création d'un échevinage composé de sept hommes du Duc, nommés à vie par le Duc, et jouissant de tout pouvoir sur le restant de la population ;
- 5) la transmission automatique des pouvoirs échevinaux dans ces sept familles un privilège absolu dans la cité ;
- 6) enfin, l'extension de leur influence administrative à toutes les autres influences sociales et commerciales, qui donnèrent à ces sept familles un privilège absolu dans la cité.
- 7) sous l'impulsion du Duc, la construction par chaque lignage d'un Steen fortifié défendant la route marchande et dominant la populace.

A ce moment, les lignages étaient créés en fait, sinon en droit, et rien, jusqu'à la fin de l'ancien régime, n'a pu prévaloir contre la solidité de ce point de départ.

AUTOCRITIQUE

Nous savons parfaitement qu'il existe actuellement une école nouvelle qui croit pouvoir faire abstraction des opinions émises par les auteurs précédents, même les plus qualifiés.

Cette opinion, soutenue par des hommes compétents, mériterait évidemment qu'on s'y arrêtât.

Malheureusement, jusqu'à présent, elle n'a été exposée que de façon fragmentaire et sporadique, avec une imprécision qui ne permet ni de l'adopter délibérément, ni de la combattre.

Force nous est donc de réserver pour un prochain avenir les arguments qui pourraient rencontrer ces théories nouvelles.

Il va de soi que c'est avec le plus grand intérêt, et même la plus grande satisfaction, que nous ouvrirons les colonnes du bulletin à la publication de ces thèses nouvelles.

Quelle que soit la direction d'où viendra la lumière sur l'origine des lignages bruxellois, nous l'accepterons avec le plus grand plaisir, et sans la moindre idée de parti-pris. Nous en retiendrons simplement la satisfaction de l'avoir provoquée en rassemblant et en brassant des matières qui, jusqu'à présent, brillaient par leur dispersion.

BRAUN de ter MEEREN